



Conseil d'administration 2022-2023
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
AUTOMNE 2022 - Réunion # 4
Dimanche 20 NOVEMBRE 2022 à 18h00
Rencontre en présence, Faculté de droit, UdeS

PROCÈS VERBAL
Séance ordinaire

Présences:

Émilie Bélanger

Émilien Boudreau

Sacha Vincent

Lilian Létourneau

Nikie Boillat-Proulx

Louis Dupéré

Camille Méthot

Francis Hamel

Pierre-Alexandre Chagnon

Mathieu Saade

Valérian Hébert-Ferrat

Kevin Contant-Holowatyj

Sophie Martel

Karim Tendjaoui

Observateurs:

Samuel Fecteau

Audrina Minville

Rose Beauséjour

Justine Plesant

Mélissa Berdjani

1. Ouverture de la séance 18h01;
2. Désignation du Praesidium et du Secrétariat ;

Pierre-Alexandre Chagnon propose Sophie Martel au présidium et Rose Beauséjour au secrétariat
Émilien Boudreau appuie

3. Constatation du quorum et de la régularité de la séance;
La présidente constate le quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
Émilie Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour.
Émilien Boudreau appui.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de [W CA - A2022 #3 - 22 octobre 2022 .docx](#) ; et
Lecture et adoption du procès-verbal du 22 septembre 2022
[W CA - A2022 #2 - 22 Septembre 2022 .docx](#)

Samuel Fecteau: Karim avait fait une proposition, mais maintenant il la retire et donc j'ai amené cette correction.

Émilie Bélanger propose l'adoption des procès-verbaux.
Émilien Boudreau appui.

6. Modification RG
[☰ Projet de réforme - Ag novembre 2022](#)

Samuel Fecteau: La commission a présenté à l'AG les modifications des RGs. Une première qui se résume à ce qui est une dissidence, l'autre servant à simplifier la procédure du CE, ajout des comités droit du travail, ajout d'une annexe pour faciliter les remboursements pour les comités. L'AG s'est prononcé en faveur de l'adoption des RGs. C'est maintenant à votre tour d'approuver lesdites modifications.

6.1. Article Préambule : définition

Samuel Fecteau: À la dernière réunion ordinaire du CA, on avait proposé une modification de RG concernant les dissidences. On a alors modifié la proposition. Le but est d'encadrer la définition de dissidence. Il faut le voir comme quelque chose qui s'inscrit dans un enjeu plus large qui est de devenir un meilleur administrateur. Ça vise à expliquer qu'est-ce que le terme de dissidence, il faut user de diligence.

Pierre-Alexandre Chagnon: Ce ne serait pas plus après avoir voté?

Sacha Vincent : Oui, ça a été modifié.

Émilien Boudreau propose d'adopter en bloc tous les points, sauf l'article 14, qui a été adopté en AG cette semaine.

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

AU

Sacha Vincent : J'aimerais discuter du point 14. Est ce qu'on peut le sortir de la proposition à l'amiable?

Louis Dupéré: On avait parlé du processus d'élection du nouveau coordo CIA et de son vote, mais je ne le vois pas dans les modifications.

Karim propose de mettre le point 6 en dépôt et d'y revenir à la fin de la rencontre afin de laisser le V-P le temps de retrouver la dernière version des modifications.

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

6.2. Article 14

Pierre-Alexandre Chagnon propose de ne pas ratifier la modification des RGs.

Sacha Vincent appuie

Camille Méthot : Je trouve que le gros de la discussion a eu lieu en AG alors si l'AG a accepté la proposition, je ne vois pas le point d'en reparler.

Camille Méthot demande d'abattre la proposition.

Kevin Contant-Holowatyj : J'invite les membres à voter en faveur de la modification et donc d'abattre la proposition. La structure étant déjà compliquée, ce n'est pas nécessaire d'avoir des procédures aussi rigides. On pourrait utiliser une autre façon plus souple pour ainsi permettre une plus grande liberté tout en se basant sur des procédures dans certains contextes (CA, AG).

Karim Tendjaoui: J'irai dans la même direction que Kevin et vous invite à battre la proposition. Il y a une possibilité pour 2 membres de s'y opposer ce qui permettrait d'éviter l'abus. Ça serait bon de donner une certaine flexibilité au CE.

Samuel Fecteau: Pour poursuivre sur l'idée de Karim, la procédure que le Code Morin apporte va continuer d'être en vigueur dans la mesure où la ou le président.e le décide ou que deux membres décident que c'est nécessaire. Ça permettrait d'être plus franc et direct dans les interventions. On sait que c'est pour tout ou en partie. Si la présidence considère que le tour de parole est nécessaire, la présidence pourra en décider ainsi. C'est une protection suffisante pour un organe qui prend des décisions d'au plus 500 \$, ça reflète la gradation entre l'AG, le CA et le CE, qui est un conseil de direction qui vise les affaires courantes. Il est bénéfique qu'un exécutant puisse s'adresser directement à un autre exécutant, car c'est plus efficace. Si on enlève cette rigidité, les exécutants vont arriver à la réunion et vont pouvoir travailler directement sur les points au lieu de toujours remettre à plus tard.

Émilie Bélanger: Je suis d'accord avec Samuel. Cela permettrait une plus grande flexibilité à la présidence. On pourrait permettre un bilatéral pour des questions simples. Mais dans d'autres contextes plus importants, la rigidité reviendrait et les procédures plus conventionnelles.

Sacha Vincent: Comme amené en AG, j'ai été dans le CE l'an passé et je peux dire que le Code Morin est assez flexible et assure un certain respect entre les membres. Il permet aussi d'ajouter certaines mesures importantes (ex: point d'information, point de privilège, etc.). Ça permet d'éviter d'attaquer les gens personnellement en parlant à la présidence et non aux membres directement. De plus, utiliser le Code Morin, ça n'enlève pas tant de flexibilité comme ça semble être présenté en ce moment.

Bien que je ne suis pas d'accord avec la modification de l'article, j'ai une proposition à amener parce que je vois que plusieurs personnes sont prêtes à accepter l'article tel quel et je vois une erreur dans celui-ci. Je vous inviterais donc à relire le projet de réforme. Celui-ci dit que le CE n'est pas soumis au Code Morin dans l'alinéa 1 alors que le 2e paragraphe prévoit que la présidence peut lever l'utilisation du Code Morin. Donc d'un côté on dit que le Code ne s'applique pas au CE et dans l'autre on dit qu'il peut être levé. Je viendrais corriger le premier alinéa pour dire qu'il s'applique et qu'il peut être levé ensuite. J'amène ce point dans l'optique de corriger une erreur si les administrateurs veulent ratifier le point, mais je vous invite tout de même à refuser cette modification.

Pierre Alexandre Chagnon: J'ai été agréablement surpris par les points amenés qui sont très convaincants. Cependant, à mon avis, la lourdeur des instances vient de la caducité plus que de sa procédure. Je suis d'accord avec le fond de l'article, mais j'ai soulevé une petite incohérence dans sa forme. Je vous invite à battre ma propre proposition et de discuter de la formulation de l'article.

Samuel Fecteau : Je ne suis pas certain de comprendre l'ambiguïté.

Camille Méthot propose l'ouverture d'une plénière à 19h55

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

Camille propose de sortir de la plénière

Émilie Bélanger appuie

Pierre-Alexandre Chagnon : C'est notre rôle de vérifier si l'article est bien écrit, je sais que ça peut être frustrant pour le CE, mais je suis mal à l'aise de ratifier l'article avec une erreur de forme. Aussi bien le faire une fois correctement que d'y revenir.

Samuel Fecteau: Je veux m'assurer que ce soit conforme ce soir. On connaît le problème. On veut enlever ce qui est en rouge. En vertu de l'art. 115 des RG, le CA peut déroger à tous les articles des RGs à l'exception de ceux relatifs à la procédure d'élections. On déroge à la procédure normale de l'art. 6 RG, en vertu de 115, dans notre proposition, on propose d'enlever le rouge, comme ça on a plus aucun doute, on satisfait tout le monde. Ainsi, les RG vont être mis à jour à partir de ce soir.

Pierre-Alexandre Chagnon propose d'amender sa proposition initiale afin de déroger à l'article 6 en vertu de l'article 115 RGs.

Camille Méthot appuie.

AU.

Camille Méthot propose de reprendre la disposition originale de l'alinéa 1 de l'article 14 des RGS, qui se lit comme suit: "Sauf stipulation contraire des présents Règlements généraux ou des lois applicables à l'Association, les débats des Assemblées générales, des séances du Conseil d'administration et des réunions du Conseil exécutif sont soumis aux règles de Procédure des assemblées délibérantes ou « Code Morin »."

Le vote est demandé:

A: 0

P:12

C: 2

6.3. Article 79

Samuel Fecteau: Vous pouvez constater que les modifications ont été ajoutées afin de refléter l'état des modifications que l'Assemblée générale a adoptées lors de la dernière AG et tenant compte de la procédure d'élection du nouveau coordonnateur.

Émilien Boudreau propose d'adopter en bloc tous les points, sauf l'article 14, qui a été adopté en AG cette semaine.

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

AU

6.4. Article 84.20 et 73

Mélissa Berdjani: Le but est de sensibiliser les étudiants au domaine du droit du travail avec des conférences et des activités.

Samuel Fecteau: L'ajout du comité dans l'article 73. Le comité est responsable de sensibiliser les membres aux enjeux du droit du travail.

Émilien Boudreau propose d'adopter en bloc tous les points, sauf l'article 14, qui a été adopté en AG cette semaine.

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

AU

6.5. Article 75

Émilien Boudreau propose d'adopter en bloc tous les points, sauf l'article 14, qui a été adopté en AG cette semaine.

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

AU

7. Photos CA

Mathieu Saade: Les photos des comités sont sorties et je trouvais pertinent de demander si nous pouvions faire des photos nous aussi.

Sacha Vincent : Je trouve que c'est une bonne idée. Mais plusieurs administrateurs finissent leur mandat à la fin décembre. Sinon, ça peut être fait en janvier avec les nouveaux.

Karim Tendjaoui : Sinon on peut faire ça avec tous les admin de l'année.

Pierre-Alexandre Chagnon: Je suggère que le point soit discuté hors PV. Mais c'est une très belle initiative!

8. États financiers ■ États financiers - AGÉDD de l'UdeS (2022-04-30).pdf

Émilien Boudreau:

La façon de faire les états financiers a changée et tout est comptabilisé maintenant comparativement aux années précédentes. Alors je conseille aux administrateurs de ne peut-être pas tout comparer avec la case 2021, car ce n'est pas la comparaison la plus fiable.

Les modifications à noter :

État des Résultats :

- Tout ce qui est en haut, c'est vraiment les charges administratives. L'annexe A c'est pour les comités.
- On a une représentation plus précise des produits et charges réelles des comités puisque la comptable cette année a finalement été en mesure de comptabiliser le comité promo. C'est difficile de se fier à 2021 niveaux produits, même si c'était pendant la COVID.

Évolution de l'Actif net :

- L'actif est séparé entre les montants affectés et non affectés.

Il y a eu un ajustement comptable qui a coûté plus d'argent que prévu. Il y avait une erreur dans la comptabilisation de notre comptable précédent et notre comptable actuel l'a attrapé. Cela a engendré un ajustement fiscal, équivalent entre autres à 800\$ de plus que prévu dans le montant prévu pour la comptabilité dans le Budget.

Constats spécifiques :

États des résultats :

- Il n'y a pas vraiment d'évolution niveau produits : le 8559 de revenus divers en 2021, c'est sûrement une commandite comptabilisée différemment.
- Niveau charges, après la covid les choses ont repris. On a subventionné plus de projets et d'activités et donc plus de dépenses administratives. C'est assez normal pour les charges.
- C'est un peu la même chose pour les comités. Par contre, le comité promo n'est pas supposé nous coûter autant sur les États financiers... C'est vrai que Promo n'a pas été comptabilisé comme il faut dans le passé (tel que vu dans l'annexe A pour l'année 2021). Mais maintenant qu'on voit combien ça nous coûte, c'est clair qu'on se dirige pour le même genre de dépenses et même plus cette année.

Évolution de l'actif net :

- On a diminué nos actifs de 10 000\$ l'année passée et c'est passé à travers certains comités majoritairement. On a beaucoup donné à certains comités l'année passée : il ne faut pas faire de cela une habitude et je m'adresse directement aux futurs trésoriers/trésorières de l'AGED.

État de la Situation financière (Bilan) :

- 81 000\$ dans l'encaisse c'est beaucoup, même si on a perdu de l'actif... On devrait penser à la façon de redistribuer les dépenses un peu mieux.

Nuance :

Il faut nuancer les constats précédents avec 2 choses selon moi car au final c'est une question de gros bon sens et de réalisme. On est une association étudiante, c'est une implication bénévole. Les erreurs, ça arrive. On a vu ça dans le passé et ça risque très certainement de se répéter. Il faut donc prévoir en conséquence.

Premièrement, on ne devrait pas non plus garder une encaisse trop petite. C'est vraiment important que les prochains Trésoriers/Trésorières n'encouragent pas l'attribution des montants de manière trop libérale non plus... Sinon on pourrait rapidement se retrouver dans une position intenable. Je pense que de planifier une encaisse d'environ 20 000\$ en début d'année, c'est réaliste.

Deuxièmement, même s'il dépense énormément, le comité Promo est certainement en voie de nous apporter beaucoup plus de revenus cette année. Ils vont également modifier leur façon de comptabiliser leurs revenus, ce qui va nous permettre d'éviter de répéter les erreurs du passé et de ne pas faire de la double-comptabilisation.

Sommaire, nos états financiers ne sont pas inquiétants et on se dirige vers une belle année saine.

Vous pouvez consulter ceux-ci en suivant le lien au début du point.

**Karim Tendjaoui propose de ratifier les états financiers
Nikie Boillat-Proulx appuie.**

9. Litige Agence Party Time

Pierre-Alexandre Chagnon: On a reçu une convocation à la cour des petites créances au mois de janvier. J'ai parlé avec l'avocate, étant le représentant de l'AGED sur le dossier. Le point étant que le 13 janvier, mon mandat sera fini. Est-ce qu'on peut faire une dérogation pour étirer mon mandat de quelques semaines. Les réunions préparatoires sont en décembre et je serai en poste.

Samuel Fecteau: Je vais me mettre sur le dossier pour ce qui est de la dérogation de la durée du mandat.

Pierre-Alexandre Chagnon se propose comme représentant de l'AGED dans le cadre du litige Agence Party Time.

Sacha Vincent appuie.

AU

Émilien Boudreau: Il faut que ce soit un dirigeant qui s'occupe du dossier selon le code de procédure civile.

Camille Méthot propose de retarder le mandat de Gabriel Arsenault et de prolonger celui de Pierre-Alexandre Chagnon jusqu'au 31 janvier 2023.

Karim Tendjaoui appuie.

AU

10. Subvention LawGames

Pierre-Alexandre Chagnon: Bonjour à vous chère(s) collègues, bien évidemment, je vous parle à titre de trésorier du Comité LawGames. Plus tôt cette année, un budget de 5000\$ a été accordé au Comité LawGames. Voici un extrait du document « Justifications – Comité spécial du Budget 2022-2023 » adopté en bloc au dernier CA qui en illustre les raisons.

« Nous accordons 5000\$, soit le même montant accordé au comité SimONU. Nous accordons le même montant à ces deux événements puisqu'ils ont tous deux la possibilité de trouver des commandites et d'organiser des activités de financement. De plus, puisqu'il s'agit d'un événement avec une délégation, il y a une attente qu'un coût sera déboursé par les participant.e.s.»

Maintenant que nous avons plus d'informations sur l'événement, nous souhaitons faire une demande de subvention de 2500\$.

Importance : En effet, les LawGames 2023 accueilleront 16 universités de partout au Canada. Contrairement à la pensée populaire, les LG ne sont pas seulement un « party », mais d'abord et avant tout une compétition pancanadienne de sports, d'improvisation juridique et de quiz sur le droit (la documentation l'appuyant vous sera soumise sur demande). Il s'agit d'une tradition, d'un incontournable pour les facultés de droit, et ce, depuis les années 1980. Autrement dit, l'événement a une grande importance au sein de notre faculté et représente une opportunité en or de mettre ou plutôt re-mettre Sherbrooke sur la map.

Participation : La délégation de cette année est composée de 42 étudiant.e.s de tous les programmes, de toutes les années. Si c'était possible, nous ne limiterions pas la taille de la délégation parce que nous considérons que tout le monde devrait avoir cette opportunité. Or, la limite, qui était initialement de 35 personnes (maintenant 42), nous est imposée par le comité organisateur. Nous nous réjouissons de voir que notre demande à l'Université d'Ottawa a porté fruit. Cependant, l'ajout de ces 7 personnes a un impact financier important pour l'ensemble de la délégation. Plus concrètement, on partage la tarte en plus de monde.

Financement : La possibilité de trouver des commandites et d'organiser des activités de financement avait été soulevée lors de l'attribution du budget. Le comité ne s'est donc pas assis sur ses lauriers. Avec un Sacha Vincent à notre arc, nous avons réussi à collecter X à ce jour et sommes encore proactifs pour le financement de notre délégation. (Voir à l'écran). Cependant, même avec tous ces efforts, nous considérons le prix individuel trop élevé.

Nous sommes probablement le comité qui a organisé le plus d'événements depuis le début de la session et nous avons contacté beaucoup d'entreprises pour des commandites. Considérant l'approche des examens finaux, les activités tirent à leur fin.

On a aussi perdu une commandite de 500\$

Subvention : Initialement, le comité avait fait une demande justifiée de 7750\$. Le budget accordé fut de 5000\$. Nous considérons que notre demande de subvention de 2500\$ est

raisonnable dans les circonstances et cohérente avec notre demande initiale. Le manque d'information et la possibilité de faire des commandites et activités ne devraient plus, selon nous, susciter d'inquiétudes.

Dépenses : Le financement accordé au comité sera utilisé pour payer le coût de participation au LG demandé par le comité organisateur (23 100\$) et l'uniforme de notre délégation (4100+\$). (Hébergement, transport, etc....)

Pour ces raisons, nous considérons qu'une subvention de 2500\$ serait raisonnable dans les circonstances, le tout sans compromettre la santé financière de l'AGED.

Sacha Vincent, Karim Tendjaoui, Pierre-Alexandre Chagnon, Francis Hamel, Louis Dupéré et Nikie Boillat-Proulx déclarent leur conflit d'intérêt.

Sacha Vincent: L'an passé Law Games a ramassé 2000\$ pour l'AGED de plus que ce qu'ils ont dépensé. Alors ça peut être pris en compte dans la décision.

Émilien Boudreau : J'invite à ne pas prendre en compte la comparaison des états financiers de l'année précédente. Nous devrions uniquement regarder pour le budget de cette année puisque cela n'est pas pertinent à prendre en considération pour attribuer un montant pour cette année et on ne veut pas en faire un précédent. Serait-ce possible d'avoir un support visuel concernant le budget de LawGames ?

Louis Dupéré: Je veux dire que pour l'effort de commandites, Sacha a travaillé super fort pour en trouver. Il a contacté tout le monde. On a épuisé nos ressources par rapport à l'argent que l'on peut aller chercher.

Samuel Fecteau: Pour le conflit d'intérêt, on parle de conflit d'intérêt financier ou lorsqu'elle est membre d'un comité.

Émilien Boudreau : Petit rappel que c'est au membres du CA de décider comment on interprète les RGs.

Émilie Bélanger: *Mentionne les conflits d'intérêt.*

Nikie Boillat-Proulx: J'invite les administrateurs à considérer le point qu'à amené Émilien lors de sa présentation des états financiers, à l'effet que les comités sont encouragés à faire des demandes de financement en cours d'année.

Émilien Boudreau: La décision du CA de ne pas accorder le montant se basait sur l'opportunité d'aller chercher des commandites et se basait sur une délégation plus petite qu'actuellement. J'invite donc à accorder un montant à LawGames, peut-être pas

nécessairement le 2500\$ au complet, mais on devrait souligner les efforts effectués par le comité. On ne voulait pas encourager les comités à faire des demandes de subvention répétitives alors qu'on voulait les encourager à aller chercher des commanditaires, mais vu le travail du comité on devrait les aider dans cette situation.

Nikie Boillat-Proulx: Je seconde les propos d'Émilien, il y a eu énormément de travail et d'activités de financement de fait auprès du comité. Il est également important de considérer que c'est leur dernière chance de faire une demande en cours d'année, étant donné que l'événement aura lieu en janvier.

Samuel Fecteau: Le paramètre à considérer est que le coût unitaire qui était souhaité était 280\$. Ça peut être un élément incitatif. En ce moment, le prix n'est pas dans l'objectif. Je pense que le CA pourrait analyser l'objectif vs. le prix actuel.

Sacha Vincent : Je vous invite à consulter l' Excel présenté à l'avant. Vous verrez que le comité a fait plusieurs événements de financement, a trouvé des commandites et a même demandé de l'argent au fonds d'appui étudiant de la faculté. Il va aussi y avoir d'autres activités de financement telle la soirée du 23 novembre et le tirage.

Émilien propose que le montant de 2 500\$ soit octroyé au Comité LawGames à partir du compte Demande en cours d'année de l'AGED.

Émilie Bélanger appuie.

Valérian Hébert-Ferrat : En ce moment, c'est un montant de 400\$. À mon avis, ce montant n'est pas très cher. Je suis donc d'avis de ne pas octroyer le montant. 400\$ est raisonnable.

Sacha Vincent : Je comprends le point du 400\$, mais il faut ajouter le prix du voyage, d'un repas, des consommations, etc. Cela va être ajouté au 400\$. Oui, il y a d'autres comités qui ont des demandes similaires tel que SimONU, mais ce n'est pas tout le monde qui a organisé autant d'activités que nous. On a épuisé pas mal nos ressources. On est sur notre dernière occasion d'amasser des fonds contrairement aux autres comités qui ont aussi la session d'hiver.

Émilie Bélanger : Je suis d'accord avec Valérian. Mais je pense que LawGames, à la quantité d'événements qui ont eu lieu, je pense que le montant proposé à accorder au comité est raisonnable.

Émilien Boudreau : Dans le même sens qu'Émilie, je pense que c'est important d'accorder de l'argent aux comités qui mettent beaucoup d'efforts. Rien n'empêche les autres comités de mettre autant d'efforts et de faire des demandes en cours d'année pour financer leurs événements quand ces efforts ne portent pas fruit. C'est ce qu'on veut encourager à l'AGED. On a historiquement accordé des gros montants pour d'autres comités, comme pour le bal, où on est dans l'optique d'ajouter des fonds pour diminuer le prix des billets et pour encourager

les participants. Je pense que c'est correct de l'attribuer ici, et que ça va dans le sens de ce précédent, puisque LawGames a mis beaucoup de temps et d'énergie pour trouver du financement, même si cela n'a pas nécessairement eu le succès escompté. Ça correspond au précédent à l'AGED de récompenser les efforts mis par les comités, et c'est bénéfique pour la population étudiante de continuer à faire cela.

Karim Tendjaoui : Il faut prendre en compte que 400\$ peut être beaucoup d'argent pour certaines personnes. LawGames est vu comme un événement auquel tu ne t'attends peut-être pas à payer cette somme.

Nikie Boillat-Proulx: Une des raisons pourquoi le comité demande de l'argent supplémentaire, c'est qu'ils ont fait des démarches auprès de la faculté d'UOttawa par souci d'inclure le plus de gens possible dans l'événement. Il faut favoriser le sentiment d'appartenance à notre faculté, et les LawGames est exactement le genre d'événement pour faire ça. Ils ont d'ailleurs bien su le faire tout au long de l'année, avec tous les événements qu'ils ont organisés.

Valérian Hébert-Ferrat: Dans cette optique de garder la proportionnalité suivant les 35 membres initiaux, je suis d'avis de donner 1000\$.

Karim Tendjaoui : Oui on a plus de personnes, mais ce n'est pas seulement pour ça qu'on demande plus d'argent. On a fait tout ce qu'on pouvait pour trouver du financement, mais on a pas réussi à atteindre nos objectifs donc il y a le 1000\$ parce qu'on a rajouté des membres et le reste c'est pour atteindre nos objectifs.

Nikie Boillat-Proulx : En début d'année, on a accordé au comité 2 500\$ de moins que ce qu'il a demandé, en pensant qu'il allait pouvoir aller chercher des commandites et en tenant compte qu'il pourrait faire une demande en cours d'année. Maintenant, on a bien vu que le comité fait énormément d'efforts, mais que malgré tout, il leur manque encore de ressources. Il serait incohérent de ne pas «récompenser» les efforts que les comités font pour leur financement, puisque c'est ce que nous mettons de l'avant.

Le vote secret est demandé

A : 1

P : 5

C : 2

La proposition est acceptée.

Samuel Fecteau : Je pense que le montant d'environ 300\$ est raisonnable. En ce moment, le prix actuel est élevé. Une contribution à cette hauteur là serait logique et acceptable. J'aimerais ajouter qu'il y a eu une ronde de financement auprès de commanditaires et d'évènements. L'avance de fonds a été faite. J'aimerais donc avoir de l'information

concernant les sommes avancées. Désinscription de membres est-ce que ça va impacter la somme payable par les membres? Les raisons qui ont motivé l'augmentation des membres de 7 personnes? La date de remboursement du 16 décembre, est-on toujours confiant que l'échéancier sera respecté.

Pierre-Alexandre Chagnon: Niveau financement ça va bien. J'ai un suivi avec la délégation. Pour les seuls virements manquants, on les a contactés. Avec la subvention faite aujourd'hui, on va ajuster les montants et collecter le reste par la suite.

Sacha Vincent : On doit attendre l'événement de mercredi pour ajuster les prix. Pour les virements finaux, ça devrait entrer entre fin novembre et début décembre quand on aura le montant exact.

En réponse à M. Fecteau

Pour la désinscription des membres, on a dû couper plusieurs personnes et donc, dans le cas où quelqu'un se retire, nous allons nous fier à la liste d'attente.

Pour les raisons motivant l'augmentation du nombre de personnes dans la deleg, c'est qu'on avait 28 places (sans compter le comité) de disponibles et environ 58 inscriptions. C'est un nombre record d'inscriptions et on ne voulait pas couper autant de personnes qui avaient participé toute l'année. On a pensé au coût qui allait augmenter, mais on s'est dit qu'on aimait mieux prioriser l'augmentation des membres plutôt que diminuer les prix unitaires.

Finalement, on croit en effet pouvoir rembourser la somme d'ici le 16 décembre considérant la diminution et les paiements initiaux de 150\$ qui sont rentrés.

Émilien Boudreau: Ce serait louche que le comité ne soit pas en voie de rembourser. Surtout en considérant que la somme ajoutée aujourd'hui vient réduire le montant total à rembourser.

11. AJJS

Message de Saïd Kassabie présenté par Émilie Bélanger :

Au cours des dernières années, les trois associations de droit de Sherbrooke ont souvent eu des problèmes de communication entre elles. Que ce soit l'AGED et l'AGECSDUS concernant les points d'élections ou les points entre l'AJJS et ces associations concernant la réforme du Barreau, les trois associations de droit de Sherbrooke gagneraient à avoir de meilleurs liens de communications. Ce faisant, c'est pourquoi l'AJJS propose à l'AGED et à l'AGECSDUS de participer à la création d'une table de concertation entre les associations susmentionnées. Cette table de concertation, dont le fonctionnement et la forme plus spécifique sont encore à établir, servirait de lieux de réunion pour les trois associations, ou même plus, si les associations le désirent.

À cette fin, l'AJJS demande au Conseil d'administration de l'AGED de donner à la Responsable aux affaires externes un mandat de négociation lui permettant d'engager

l'AGED, sous réserve d'une ratification ultérieure par le Conseil, à tout possible contrat découlant des négociations. Si le Conseil le désire, il pourrait également déjà fixer les modalités de ratification d'un tel potentiel contrat (par le CA seulement, ou par consentement de l'AG).

De plus, et dans le but de déjà faciliter les relations et la pérennité des relations entre l'AGED et l'AJJS, l'AJJS demande également au Conseil d'administration d'adopter le projet de réforme nommé  Projet de réforme - Élection des membres par intérim de l'AJJS présent dans le dossier de la vice-présidence de l'année 2021-2022 portant sur l'élection des membres intérimaires du Conseil d'administration de l'AJJS par l'Assemblée générale de l'AGED, comme il se fait déjà depuis plusieurs années et comme le prévoient les règlements généraux de l'AJJS.

Article 10

Pouvoirs de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale discute et dispose des affaires de l'Association et de toute autre question lui étant soumise, et ce, dans les limites des lois la gouvernant et des lettres patentes de l'Association. Elle a notamment le pouvoir:

- (i) de voter, de modifier ou d'abroger les règlements généraux par un vote au $\frac{2}{3}$. Ce vote doit être entériné en Conseil d'administration.
- (ii) de voter ou d'abroger des résolutions et des règlements relatifs au bon fonctionnement de l'association;
- (iii) de créer des comités permanents selon les besoins de l'Association et d'en déterminer les mandats, le fonctionnement et les rôles au sein des comités;
- (iv) de donner un mandat décisionnel ou d'agir au Conseil exécutif relativement à toute décision ou position prise en Assemblée générale, dans les limites de la loi;
- (v) de prendre connaissance et d'adopter les rapports de toutes les instances de l'Association (Conseil d'administration, Conseil exécutif, comités etc.);
- (vi) d'élire la Présidence ainsi que certaines personnes membres du Conseil d'administration de l'Association, c'est-à-dire les personnes représentant des personnes étudiantes non-membres du Conseil exécutif;
- (vii) d'élire les membres des comités de l'Association dont il a été déterminé que les élections se font en Assemblée générale en respect avec l'article 87, et les vacances du Conseil exécutif. Elle peut aussi ratifier les nominations intérimaires au CA et CE;
- (viii) de destituer une personne membre du Conseil d'administration, du Conseil exécutif ou d'un comité qui ne remplit pas ses responsabilités;
- (ix) de suspendre pour une période qu'elle déterminera ou d'expulser définitivement toute personne membre, sans remboursement de sa cotisation, qui enfreint les Règlements généraux ou qui a une conduite jugée nuisible à l'Association;
- (x) de mandater le Conseil d'administration de discuter d'un référendum;
- (xi) de déroger aux présents Règlements en respect de l'article 6.1;
- (xii) élire les membres par intérim de l'Association des jeunes juristes de Sherbrooke.

Samuel Fecteau: Il serait bien d'avoir un forum pour être capable d'avoir quelqu'un à l'AGECSDUS. J'invite les administrateurs à appuyer le projet.

Émilie Bélanger Par intérim et donc les élections ne seraient pas nécessaires.

Samuel Fecteau: Je ne pense pas que ça prenne de réforme de nos RGs pour s'allier avec d'autres associations. Alors serait-il possible de demander des informations à Saïd.

Camille Méthot propose que le projet de réforme soit renvoyé à la Commission de révision des règlements généraux.

Pierre-Alexandre Chagnon appuie.

Sacha Vincent: Je proposerais à la commission de regarder qu'on ajoute cette job à celle des Responsable aux affaires externes (ou un autre membre du CE) pour la période où le poste est "par intérim".

Pierre-Alexandre Chagnon: Est-ce qu'on peut ajouter le mandat de Frédérique à l'amiable?

Camille Méthot: La commission regarderait pour réviser le projet de réforme.

Émilie Bélanger: Saïd m'a dit "C'est le terme utilisé par les RG de l'AJJS. Ce sont des admins par intérim qui sont seulement en poste pendant l'été, qui sont chargées d'organiser les élections et qui ont des pouvoirs limités"

Camille Méthot: Nous ne sommes pas familiers avec la définition de l'AJJS alors je confirme ma proposition d'apporter le tout à la commission de révision des RGs.

La proposition est adopté à l'unanimité

12. Varia

13. Levée de la séance

La séance prend fin à 20h32.